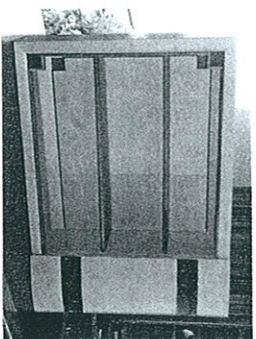
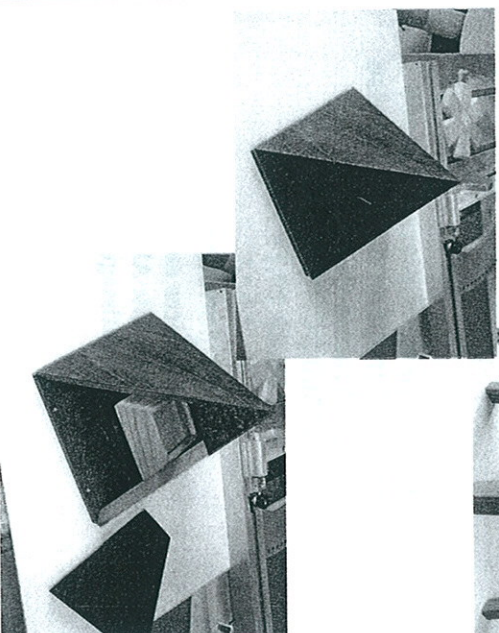
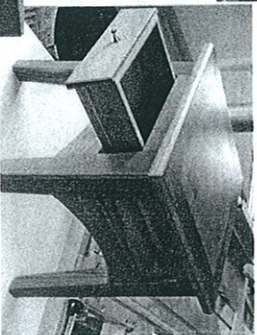


L'atelier

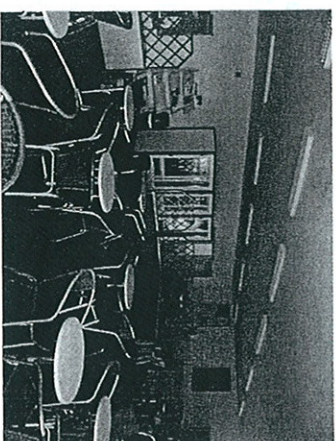


Quelques réalisations

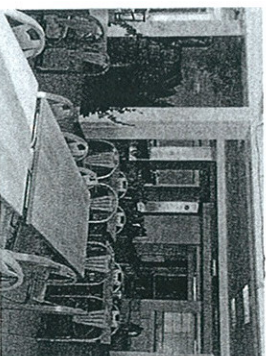


L'internat

Le foyer



Le restaurant scolaire



Renseignements,
demande de documentation,
durée de formation, vie pratique au CFA ...

Ce.0671882g@ac-strasbourg.fr

 **BIEBER**
PORTES ET FENÊTRES EN BOIS

Tél. 03 88 00 97 97 Fax 03 88 00 97 98
c.f.h

www.bieber-bois.com

Imprimé par nos soins

APRES UN CAP OU BEP
BOIS...

**BREVET DE
COMPAGNON
PROFESSIONNEL**

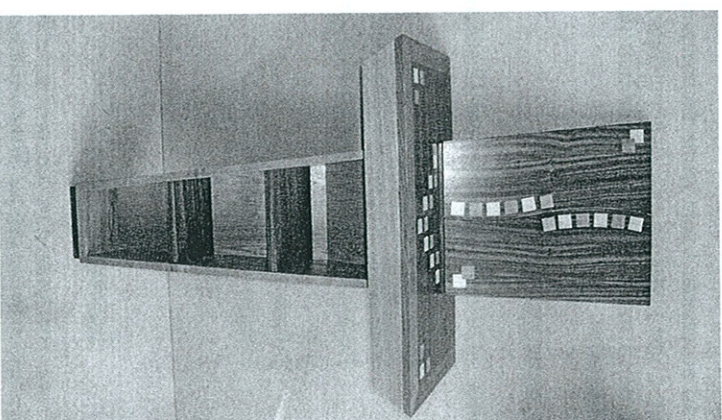
Formation complémentaire Niveau V en 1an

OU

**BREVET
PROFESSIONNEL**

Formation Niveau IV en 2 ans

MENUISIER



Centre de Formation d'Apprentis

Xavier NESSEL

BP 234

123 Rte de Strasbourg

67504 HAGUENAU Cedex

☎03.88.53.20.18

LE BREVET DE COMPAGNON PROFESSIONNEL

NIVEAU V

Le brevet de compagnon professionnel Menuisier Agencier ou constructeur d'escalier est une formation complémentaire de niveau V se préparant dans le cadre d'un contrat d'apprentissage d'un an.

Ce diplôme prépare à un emploi d'ouvrier qualifié, autonome, capable d'animer une petite équipe de travail.

Il est accessible à tout jeune de moins de 26 ans, titulaire d'une première qualification dans le métier (CAP ou BEP) motivé par une évolution de carrière dans l'entreprise.

La formation:

Durée : 420 heures réparties sur 12 semaines

- Communication
- Mathématiques professionnelles
- Enseignement professionnel théorique et pratique
- Informatique
- Langues (Allemand)

LE BREVET PROFESSIONNEL

NIVEAU IV

Le brevet professionnel Menuisier est un diplôme national de niveau IV.

Il vise avant tout une qualification professionnelle adaptée à l'artisanat.

Il se prépare par la voie de l'apprentissage sur une durée de deux années scolaires à raison de 455 heures de formations au CFA Nessel réparties sur 13 semaines par année.

Il est accessible à tout titulaire d'un CAP ou BEP dans le domaine du bois.

Le titulaire du BP Menuisier est un ouvrier hautement qualifié d'atelier et de chantier capable de s'adapter à des situations professionnelles et à des activités très variées, tant dans les secteurs de l'artisanat que celui des PME PMI.

Disciplines enseignées:

- Étude d'ouvrages et technologie
- Arts appliqués
- Dessin d'exécution et de définition
- Mathématiques et sciences
- Analyse et préparation de fabrication et de chantier
- Enseignement professionnel pratique (atelier)
- Organisation de chantier et pose d'ouvrages
- Expression française / Histoire géographique
- Langues

Rémunération:

1^{er} cas : conclusion d'un contrat d'apprentissage chez un **premier** employeur ou un **autre** employeur (pour un ancien apprenti).
Application du cas général de rémunération ci-dessous.

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
15 / 17 ans	25% du SMIC	37% du SMIC
18 / 20 ans	41% du SMIC	49% du SMIC
21 ans et plus	53% du SMIC	61 % du SMIC

2^{ème} cas : Conclusion d'un nouveau contrat d'apprentissage chez le **même** employeur (ancien apprenti BEP ou CAP) :

La rémunération est égale, au minimum, à celle perçue lors de la dernière année du précédent contrat. Mais si l'application du tableau de rémunération du cas général ci-dessus est plus favorable (par exemple changement de tranche d'âge) c'est ce mode de détermination de la rémunération qui doit s'appliquer.

Où se renseigner ?



Centre de formation d'apprentis

« Xavier Nessel »

BP 234

123 rte de Strasbourg

67504 Haguenau Cedex

Ce.0671882g@ac-strasbourg.fr

Mr Nierengarten Claude

Directeur adjoint

☎ 03.88.53.20.18

* * * *

Organisation professionnelle

Confédération d'Alsace

des Professions du Bois

3 rue Jean Monnet – BP 55

Eckbolsheim

67038 STRASBOURG Cedex

☎ 03.88.76.55.73

Fax 03.88.77.80.02

* * *

Chambre de Métiers d'Alsace

Espace Européen de l'Entreprise

30 Avenue de l'Europe

67300 SCHILTIGHEIM

03.88.19.79.79

* * * *

Région Alsace

(les annonces entreprises)

Se former en alsace/site Alsace—apprentissage

<http://www.apprentissage-region-alsace.org/>